

COLLECTIVITE TERRITORIALE DE CORSE

ASSEMBLEE DE CORSE

2EME SESSION ORDINAIRE POUR 2012

8 ET 9 NOVEMBRE

N°2012/02/064

REPONSE DE MARIA GUIDICELLI
CONSEILLERE EXECUTIVE
à la QUESTION posée par Mme Nadine NIVAGGIONI
au nom du groupe « FEMU A CORSICA »

OBJET : Renouveau de la Centrale de Lucciana

Madame la Conseillère,

Comme vous le savez, Mme La Conseillère, ce dossier fait l'objet d'un suivi quotidien de ma part ainsi que des services de la Direction Déléguée à l'Energie placés sous mon autorité. Il fait également l'objet, je dois le souligner, d'une implication toute particulière du Président du Conseil Exécutif Paul Giacobbi.

Dès notre arrivée aux responsabilités, en avril 2010, nous avons pris, je crois, les bonnes décisions et ce aux moments opportuns. Lorsque cela était nécessaire nous avons réalisé nos propres études lorsque nous avons considéré qu'il fallait consolider nos choix politiques par des analyses plus approfondies. Cette démarche, empreinte de réalisme et de maturité politique, nous a permis de progresser pas à pas en vue de construire, (plus que de décréter), une solution globale crédible pour la sécurité énergétique de la Corse. Cette stratégie, nous en débattons bientôt dans cet hémicycle, pourrait nous permettre d'envisager l'autonomie énergétique à l'horizon 2050 ; si nous faisons ce choix il nous faudra mettre en œuvre des politiques de développement des énergies renouvelables sans précédent, lancer un plan très ambitieux pour la performance énergétique des bâtiments et développer des modes de déplacement alternatifs à la voiture en particulier en ville.

J'avais, en octobre 2011, dans ma feuille de route sur l'énergie, l'air et le climat, fixé le cap politique : l'autonomie énergétique pour diminuer la vulnérabilité de

notre territoire aujourd'hui très fortement dépendant du pétrole. Le Schéma Régional Climat Air Energie, dont la réalisation avait été décidée par cette Assemblée, est en voie de finalisation ; il proposera des orientations stratégiques sectorielles pour réaliser, pas à pas, cette ambition.

Sur un dossier aussi complexe l'ambition n'est pas incompatible avec le réalisme : **une transition au gaz naturel est quoi qu'il en soit indispensable pour les 40 prochaines années.**

Le Président du Conseil Exécutif l'a dit à de multiples reprises, ici dans cet hémicycle, mais aussi à Paris : **le choix unanime de la Corse c'est le gaz naturel.**

Ce consensus, vous me permettez de le résumer :

1. **la Corse doit être alimentée en gaz naturel à horizon 2018 à partir d'une barge de GNL située en Haute Corse**
2. **un gazoduc terrestre, le Cyrénée, doit être réalisé pour alimenter la future centrale de la Région Ajaccienne ainsi que les réseaux de distribution publique d' Ajaccio et Bastia**
3. **la centrale de Lucciana doit être alimentée en fioul léger jusqu'à l'arrivée du gaz naturel en 2018.**

A l'heure actuelle nous ne pouvons que constater que toutes les décisions prises par les différentes parties intéressées vont dans le bon sens en dépit des retards que nous déplorons :

1. notre demande de voir la centrale de Lucciana équipée de moteur bi combustible (gaz/fioul) a été retenue
2. EDF a déposé à la DREAL le 15 avril 2012 un dossier d'autorisation d'exploiter au titre des ICPE **gaz/fioul léger** (Installation Classée pour la Protection de l'Environnement) en vue d'exploiter une installation fonctionnant au fioul léger dès son démarrage (prévu au plus tard en août 2013) puis au gaz ; cette demande est instruite par les services de l'Etat en ce moment même devrait se conclure favorablement très prochainement
3. le 19 octobre 2012 le président du tribunal de Bastia a pris la décision de constituer une commission d'enquête publique concernant ce dossier ;
4. Enfin Le Président du Conseil Exécutif, Paul Giacobbi, **a demandé officiellement et obtenu** que des consignes claires soient adressées à tous les opérateurs susceptibles d'être impliqués dans la mise en œuvre de ce plan.

Ainsi, sans attendre la fin de l'instruction du dossier ICPE déposé par EDF, la Ministre de l'Ecologie, du Développement Durable et de l'Energie, Mme Batho, a adressé, le 31 octobre 2012, un courrier officiel au Président d'EDF PEI et au

Directeur Général de GRT Gaz qui synthétise, de manière on ne peut plus explicite, la décision de l'Etat.

La Ministre de l'Ecologie, du Développement Durable et de l'Energie, Mme Batho, a adressé, **le 31 octobre 2012**, un courrier officiel au Président d'EDF PEI et au Directeur Général de GRT Gaz qui est sans ambiguïté quant à la décision prise par l'Etat. La ministre confirme l'objectif que la Corse soit alimentée en gaz naturel à horizon 2018 et demande à EDF de lancer sans délai le projet de barge GNL implantée au large de la côte est. Cette barge aura vocation à alimenter les deux centrales d'Ajaccio et Lucciana ainsi que les réseaux de distribution publique d'Ajaccio et Bastia. Mme Batho confirme également le choix du fioul léger, comme combustible utilisé de manière transitoire dans la nouvelle centrale de Lucciana dans l'attente du gaz naturel en 2018 et dans les délais fixés par l'arrêté préfectoral du 3 février 2011 de mise en demeure d'EDF qui impose le respect des valeurs limites d'émissions de polluants avant le 15 août 2013. Dans les mêmes termes GRT Gaz est chargé de mener les études et procédures administratives nécessaires à la construction et l'exploitation du gazoduc terrestre qui doit permettre le raccordement de la barge et des centrales électriques ainsi que les réseaux de distribution publiques d'Ajaccio et Bastia.

Celle-ci, je dois en convenir, nous satisfait parfaitement car elle reprend précisément la position que je viens d'exprimer.

Mme La Conseillère, mes chers collègues, nous pouvons considérer qu'à ce stade tous les feux sont ENFIN au vert en vue d'une alimentation de la Corse en gaz naturel à horizon 2018.

Dans l'attente nous sommes également en mesure d'affirmer, dès aujourd'hui, que la nouvelle centrale de Lucciana démarrera bien au fioul léger.

Je vous remercie